

LA PROTECTION DES ESPACES RURAUX ET L'ACTION DES SAFER : CAS CONCRETS PRIS SUR LE TERRITOIRE AQUITAIN.

par Pierre **Pouget**

Le dernier recensement agricole, dont les principaux résultats ont été publiés fin 2011, nous livre de nombreux enseignements. Nous en retiendrons au moins deux qui, par leur nature, doivent faire écho au volet foncier des politiques publiques relatives aux espaces ruraux...et aux outils fonciers de ces politiques que sont les SAFER.

Le premier concerne la transmission du foncier. En Aquitaine par exemple, où la moyenne d'âge des chefs d'exploitation est de 53 ans, la proportion des plus de 55 ans déclarant ne pas connaître de succession fait peser un grave défi sur les territoires ruraux, leur occupation, leur vitalité et bien entendu leur protection.

Le second enseignement concerne la protection du foncier, notamment agricole. 6% de la SAU d'Aquitaine a disparu entre 2000 et 2010, soit le double de la moyenne nationale. Si le contexte aquitain peut nous livrer quelques explications, cette situation interroge les politiques publiques et leurs outils, notamment les SAFER.

C'est à l'aune de ce contexte que Pierre Pouget, Directeur de la SAFER Aquitaine Atlantique, présentera les outils dont disposent les SAFER, leurs intérêts et leurs limites, tels que le législateur les a construits au cours de ces cinquante dernières années. De la loi du 5 août 1960, fondatrice des SAFER, à celle de janvier 1990 ouvrant les missions des SAFER au-delà de l'agriculture, en passant par celles de 1999, tant la Loi d'orientation agricole que la LOADT intégrant les SAFER aux politiques d'aménagement rural ou encore à la LDTR de 2005 prévoyant la mise en place des P.E.A.N.P. avec les SAFER susceptibles d'intervenir à la demande et au nom des Conseils généraux, autant d'étapes législatives qui sont venues confirmer la vocation plurielle des SAFER sur les missions de plus en plus élargies.

Pour illustrer la mise en œuvre de cet « outillage législatif » au service de son territoire, Pierre Pouget illustrera la mobilisation de la SAFER Aquitaine Atlantique au service de ses missions dans le cadre réglementaire qui s'impose à elle et surtout dans le contexte et les enjeux aquitains évoqués. Ainsi, seront notamment évoqués les exemples suivants :

- La restructuration du parcellaire forestier dans le cadre d'échanges et de cessions amiables sans périmètres, après les ouragans Lothar et Martin de décembre 1999.
- Les outils mobilisés en matière agricole pour accompagner la transmission et l'installation de jeunes agriculteurs, notamment par des dispositifs de location-vente de foncier en lien avec les collectivités.
- Les partenariats mis en œuvre avec des acteurs environnementaux (Agence de l'eau, Conservatoire, PNR...) pouvant mobiliser le droit de préemption environnemental de la SAFER.
- Les concours techniques mis en œuvre avec les collectivités locales au service du développement local (infrastructures, compensations, veille foncière...).

Enfin, Pierre Pouget évoquera quelques unes des attentes exprimées par les SAFER, dans un contexte d'intense activité législative et où la question foncière est présente dans les débats.